



Brève Internet du SNUipp-FSU 66 du jeudi 5 avril 2018

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Actus



e-mouvement

Pour remplir ta fiche de contrôle syndical, que nous puissions vérifier ton barème (l'an passé nous avons décelé de nombreuses erreurs) et suivre ton mouvement :

transparence et équité sont nos mots d'ordre...

Le e-dossier du SNUipp-FSU : [ICI](#) Un outil au service des collègues !

Calendrier des opérations :

Ouverture du serveur : du 28 mars au 5 avril (minuit) DERNIER JOUR !!!

Accusé de réception (i-prof) : entre le 13 et 14 avril

Date limite de correctif de barème : 22 avril (minuit)

CAPD mouvement : 24 mai

Vos délégués du personnel SNUipp-FSU 66 à votre écoute : Audrey, Virginie, Aurélie, Emma, Monique, Jérôme, Grégory, Frédéric, Gaëtan et Vincent.



Classe exceptionnelle : campagne 2018 :

BUG MINISTERIELLE !!!

La campagne pour la classe exceptionnelle est ouverte du 3 au 16 avril, comme annoncé dans le BO MAIS rien n'est prêt sur i-prof ... Aucune information n'a été donnée par le Ministère pour savoir s'il y aura un report de l'ouverture du serveur ou non... Nous vous conseillons donc, si vous êtes éligible, de consulter votre i-prof tous les jours !!! A priori cela devrait pouvoir fonctionner dans la journée...

Pour savoir si vous êtes éligible, constituez le dossier et vous guider [ICI](#)



Actions



108 heures, ça déborde !

Comptez vos heures en plus

Le 14 mars, enseignantes et enseignants ont largement dépassé leurs 108 heures officielles consacrées au travail hors la classe. Le SNUipp-FSU les invite à

comptabiliser les heures supplémentaires au moyen d'un outil en ligne.

"108 heures, ça déborde ». Le SNUipp-FSU l'a manifesté de manière symbolique le 14 mars dernier sous les horloges de la gare Saint-Lazare. Depuis cette date, la majorité des enseignantes et des enseignants du premier degré ont largement dépassé le volant institutionnel des heures dévolues au travail hors la classe.

Le SNUipp met en ligne dès à présent un outil pour comptabiliser ces heures de travail effectuées hors la classe : rencontres avec les parents et les partenaires de l'école, élaboration et suivi des projets collectifs et individuels relatifs aux élèves à besoins particuliers, réunions diverses...

Le SNUipp invite donc enseignantes et enseignants à compléter chaque quinzaine le tableau en ligne (voir ci-dessous).

L'ensemble des données récoltées sera un outil précieux pour permettre au syndicat de poursuivre sa campagne et d'exiger auprès du ministère la juste reconnaissance de l'ensemble de ces tâches dans le temps de travail enseignant.

Pour créer son espace personnel SNUipp et comptabiliser les heures en plus effectuées,

[C'est ICI](#)
